



AUX TIREURS ET ENCADREMENTS CONCERNES

Pour information :

Mmes et MM les Présidents de Clubs concernés

MM les Présidents de Comité Départementaux

LIGUE de TIR du CENTRE-VAL DE LOIRE
Equipe Technique Régionale
154, rue des Fossés
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Fleury les Aubrais, le 24 aout 2021.

Objet : **OBJECTIR**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter pour 12 journées de stage qui se dérouleront au :

Centre de Tir Régional de Fleury les Aubrais

Date : 18 septembre 2021
09 octobre 2021
4-5-6 novembre 2021 (échange avec la ligue d'Alsace)
27 novembre 2021
22 janvier 2022

Ainsi que 5 journées 25-50m

19 mars 2022 **lieu à confirmer**

9 avril 2022 **lieu à confirmer**

Date à confirmer **Strasbourg** sur sélection (échange avec la ligue d'alsace)

Matériel : Matériel de tir complet (armes, munitions et protections auditives) + **Cahier de tir.**

But du stage : Suivi – Progression - Adaptation aux besoins.

Encadrement : Equipe Technique Régionale.

Arrivée : Le jour du stage au stand de tir à 9h30.

Départ : Le jour du stage vers 17h00.

Lors de ces journées de stages, ***les entraîneurs des clubs sont invités*** afin de permettre un suivi et une mise en place des directives d'entraînement pour leur(s) tireur(s) dans le club.

PRISE EN CHARGE

Le montant d'inscription à ces stages est de 40€ au total pour tous les stages.

Le règlement est à mettre à l'ordre de la Ligue du Centre de tir.

Le déplacement est à la charge du participant.

Toute inscription sans règlement ne sera pas prise en compte.

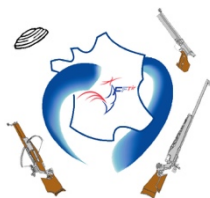
Liste Tireurs Convoqués

Carabine

Nom	Prénom	Club	Catégorie 2020-2021
GRANDVILLAIN	Tessa	Fraternelle Tigy (45)	JF 2
BEUGNON	Matteo	T.S. Sancoinnais (18)	JG 2
PINATEAU	Audrey	U.S. Brion (36)	D
GAUDEMER	Thomas	A.S. Déoloises (36)	JG 1
ARGOUT	Iloane	T.O. Issoldunois (36)	D1 (1ère année)
HEMERY	Hugo	A.S. Deoloises (36)	JG 1
FORET	Alexandre	A.S. Monts Tir (37)	CG 3
JOUANEST	Laureen	S.M.T. Vendome (41)	CF 2
AUGER	Marie	SMOC St-Jean de Braye (45)	JF 3
CHEVALLIER	Azilis	A.S. Deoloises (36)	JF 1
MAYE	Manon	T.S. Chabris (36)	CF 3
MINIERE	Gwendolyne	S.M.T. VENDOME (41)	JF
DUBOIS	Lucie	A.S. Deoloises (36)	CF 3

Pistolet

Nom	Prénom	Club	Catégorie 2020-2021
GRANDVILLAIN	Chloé	Fraternelle Tigy (45)	D1 (2ème année)
FAUCHON	Estelle	A.C.S. Buzancais (36)	JF 2
LONGEVILLE	Elisa	C.T.S. Cancellien (37)	D1 (2ème année)
LEBRETON	Lucas	A.T. Descartes (37)	CG 2
DOLL	Médéric	Entente Chapelloise (45)	JG 2
ADER	Sara	C.T.S. Cancellien (37)	CF 2
VENAULT	Jules	A.C.S. Buzancais (36)	CG 3
BOUGUERAB	Janna	A.C.S. Buzancais (36)	CF 3
TRUFFIER	Thomas	C.T. BRENNOU (36)	CG 1
FAUCHON	Florine	A.C.S. Buzancais (36)	CF 1
MARCHON	Perrine	C.T.S. CANCELLIEN (37)	CF



Le coupon réponse, la charte signée, la lettre de motivation, l'autorisation parentale pour les mineurs et l'autorisation pour le prélèvement sanguin sont à nous retourner à l'adresse indiquée

AVANT LE 4 SEPTEMBRE 2021

Nom :

Prénom :

Mail du tireur :

Mail des parents :

Tél portable du tireur :

Tél portable des parents :

Catégorie :

Discipline :

Département :

Club :

Taille polo :

Taille veste :

Taille bas de pantalon :

participera

ne participera pas

Pratique d'épreuves 25m/50m : OUI NON

Si OUI lesquelles :

**Ligue du Centre de Tir
Equipe Technique Régionale
154, rue des fossés
45400 FLEURY LES AUBRAIS
ET/OU PAR MAIL :
fftir-centre-formation@wanadoo.fr**

Rappel : les stagiaires doivent être porteurs d'un certificat médical ou de leur licence tamponnée par le médecin.

Ligue de tir du Centre-Val de Loire– Equipe Technique Régionale –154, rue des fossés
45400 FLEURY LES AUBRAIS– Tél. : 02 38 83 50 62 Mail : fftir-centre-formation@wanadoo.fr



ATTESTATION POUR LES MINEURS
document à présenter obligatoirement au Cadre Technique
Responsable AVANT LE DÉBUT DU STAGE

Nous, soussignés,

Monsieur _____

téléphone : _____

et Madame _____

téléphone : _____

Représentants légaux de _____

Né(e) le _____ à _____

Adhérent à la société de tir de _____

N° Association _____ N° licence _____

Autorisons notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) ci-dessus mentionné(e) à participer aux manifestations animées ou organisées dans le cadre de la Fédération Française de Tir (tels que entraînements, stages, compétitions ou autres...).

En cas de nécessité, nous autorisons l'encadrement de la FFTir à prendre toutes les mesures nécessaires (consultation, hospitalisation, intervention chirurgicale) à la prise en charge de notre **fils, fille, pupille** (*rayer les mentions inutiles*).

Les antécédents médicaux de notre **fils, fille, pupille** (*rayer les mentions inutiles*) figurent dans son carnet de santé et nous lui avons remis (le cas échéant) les médicaments nécessaires à la poursuite de son traitement pour la durée de la manifestation.

Fait à le Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature d'un des deux représentants légaux

**Joindre obligatoirement une copie de la carte d'identité d'un des deux
représentants légaux pour authentification des signatures.**



ATTESTATION PARENTALE

Document à remettre au responsable du stage ou au chef de délégation d'une compétition.
Aucun mineur ne sera accepté en stage ou compétition sans ce document signé par
le responsable légal.

NOM et prénom du tireur :

NOM et prénom de la personne à contacter en cas de problème :

Adresse :

Mail :

Téléphone (portable et fixe) des parents ou tuteur :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX (entourez les réponses)

Caisse d'assurance maladie :

Mutuelle complémentaire (nom) :

N° adhérent :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ?

OUI NON

Si OUI, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîte dans son emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice)

Allergies alimentaires : OUI NON

Allergies médicamenteuses : OUI NON

Autres : OUI NON

Si OUI, précisez toute autre pathologie significative en cours (si automédication, le signaler) :

La pratique d'activités physiques autre que le tir est-elle déconseillée ? OUI NON

Si OUI, laquelle/lesquelles ?

Les parents/tuteur, autorisent-ils les soins de kinésithérapie ?

OUI NON

Les parents/tuteur autorisent-ils des manipulations par ostéopathe ?

OUI NON

Je soussigné(e),responsable légal(e), autorise à honorer la sélection précisée sur la convocation, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Date :

Signature :



FEDERATION FRANCAISE DE TIR

LIGUE REGIONALE DE TIR DU CENTRE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE

document à avoir obligatoirement en sa possession lors de tout stage et compétition

*Vu l'article R.232-52 du code du sport**,

Je soussigné(e),, représentant(e) légal(e) ou personne investie
de l'autorité parentale de, né(e) le,
autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement
sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Fait à le

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature du représentant légal

** Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*



FEDERATION FRANCAISE DE TIR

LIGUE REGIONALE DE TIR DU CENTRE

Charte du tireur

(Engagement personnel du bénéficiaire):

En intégrant le groupe « OBJECTIR », je m'engage à :

- avoir une bonne conduite, tenue et sportivité ;
- être présent obligatoirement à tous les regroupements sauf motifs exceptionnels (examens / évènements familiaux..)
- tenir informé le responsable et à l'avance (1 semaine avant), de mon éventuelle absence au stage (les dates de stages étant communiquées en début de saison)
- m'inscrire et participer aux Echelons G.S. de la F.F.Tir ;
- transmettre au responsable mon « Suivi Personnalisé » avant chaque stage.
- répondre à tout déplacement et compétition organisée par la ligue ;
- participer à la lutte contre le dopage ;
- revêtir les tenues OBJECTIR à toute compétition et manifestation de tir ;
- répondre à toute demande de la LRTC à des événements annexes ;
- répondre aux contrôles, notamment médicaux.

Discipline :

Eu égard aux moyens financiers engagés en faveur des jeunes concernés, tout manquement à ces règles simples exposera son auteur à des sanctions décidées respectivement par la commission OBJECTIR et la commission de discipline de la ligue. En fonction de la gravité des faits, les sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion définitive du programme OBJECTIR.

NOM et PRENOM

Date et signature

